

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: - (2019)
Heft: 5

Artikel: 4e Conférence du Réseau national de sécurité
Autor: Panchaud, Simon
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-868011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



André Duvillard inaugure l'évènement à Beaulieu.
 Photo © A+V.

Protection de la population

4^e Conférence du Réseau national de sécurité

Simon Panchaud

MAS en Sécurité globale et résolution des conflits, Université de Genève

La quatrième journée du Réseau National de Sécurité (RNS) s'est déroulée au Palais de Beaulieu, à Lausanne, le jeudi 16 mai 2019. Sa thématique a porté sur la collaboration sécuritaire entre le secteur public et le secteur privé, ainsi que les enjeux qui en découlent. Elle a été ouverte par André Duvillard, délégué de la Confédération et des cantons pour le Réseau national de sécurité et par Béatrice Métraux, conseillère d'Etat du canton de Vaud.

Plusieurs axes se sont dégagés au cours des diverses interventions: l'importance de la contribution des entreprises de sécurité privée dans le système de sécurité suisse; les pratiques divergentes entre les cantons et le besoin de réglementation de ce secteur; la nécessité de délimiter une ligne rouge au niveau du monopole de la violence légitime, celui-ci devant rester du ressort de l'Etat.

Pour Grégoire Junod, syndic de la ville de Lausanne, les acteurs de la sécurité privée font partie du chaînon, mais il est important de réglementer ce secteur. Il a relevé comme enjeux la défense des conditions de travail face à la concurrence internationale et le besoin d'un système de sécurité coordonné entre le public et le privé. A cet égard, il a mentionné une loi fédérale en gestation en rappelant l'échec d'un concordat national.

Lors de sa prise de parole, la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter a insisté sur le rôle spécial de l'Etat en tant que tributaire de l'usage légitime de la force. Néanmoins, les acteurs privés fournissent des prestations de services essentielles, par exemple dans la protection de personnes et de bâtiments, d'autant plus que les effectifs de police ne sont pas suffisants. Toutefois, le métier d'agent de sécurité ne doit pas être ouvert à n'importe qui. Il requiert un casier judiciaire vierge et une formation. Il est aussi important de bien délimiter les compétences entre la police et les agents de sécurité privée afin de garantir la confiance de la population.

Au niveau réglementaire, elle a souligné le rôle pionnier de la Suisse romande avec son concordat datant de 1999, alors que certains cantons n'ont rien fait. Une loi fédérale sera peut-être adoptée pour y remédier. L'encadrement du secteur amène à l'enjeu de la concurrence entre sociétés. Celle-ci n'est pas saine si elle n'est pas loyale. Mme Keller-Sutter a relevé à cet égard le risque de *dumping*, l'absence de standards minimaux. Pour les nécessités de la politique de sécurité, il importe que les divers partenaires trouvent une solution commune.

Dans son intervention, le conseiller d'Etat saint-gallois Fredy Fässler est revenu sur les charges des agents de sécurité privée prises sur la police et le positionnement des cantons.

Il a tenté de dresser un portrait de la société contemporaine et des missions de la sécurité privée. Dans un monde fluctuant, où la technologie évolue rapidement, la police fait face aux défis de l'espace physique et de l'espace cybernétique, aux demandes de la justice et à celles de la population, par exemple la protection contre les fraudes en ligne. Les effectifs de police suivent l'évolution démographiques, mais pas les exigences du Code pénal. En Suisse, 25'000 personnes travaillent pour la police, y compris 6'000 civils.

Pour la sécurité privée, le potentiel de développement est ainsi important. 900 entreprises sont actives sur le territoire suisse avec un total de 22 000 employés. La tendance s'installera dans la durée, car la sécurité privée est moins de par une formation courte, un équipement léger et des salaires plus bas que dans le secteur public.

Il a ainsi recommandé de déléguer des tâches de sécurité à des entreprises privées, mais tout ce qui relève de l'emploi de la force physique, comme l'arrestation et la garde à vue, doit demeurer sans exception une compétence de la police. En revanche, les sociétés privées contribuent à la garde de bâtiments et d'événements. Le contrôle du



Les constituants de la "protection de la population".

stationnement leur a été délégué. Quant aux missions de transport de détenus, seulement ceux considérés non-dangereux, il permet à la police d'économiser 80'000 heures de travail.

Toutefois, le tableau n'est pas idyllique. Certaines entreprises ont des pratiques douteuses. Leurs prix imbattables résultent de salaires et de formation inadéquats. La livre-circulation avec l'Union européenne ajoute un niveau de complexité. Il conviendrait dans ces conditions d'adopter une réglementation raisonnable. Cependant, les deux Cantons ayant le plus grand nombre d'entreprises, à savoir Berne et Zurich, ont refusé. Selon Monsieur Fässler, il est temps d'avoir une solution nationale par la voie d'une loi fédérale.

La première table-ronde a été modérée par Alexandre Vautravers. Il a ouvert le débat par la répartition des tâches entre le monopole et la concurrence.

Pour Roger Schneeberger, secrétaire général de la Conférence des directeurs des départements cantonaux de justice et police, le système atteint ses limites. Contrairement au modèle américain qui privatise les prisons et la guerre, il convient de défendre les tâches régaliennes. La délégation est possible dans certains cas comme la pose de radars, mais l'attestation de véhicules demeure de la compétence de la police. Concernant l'évolution de la société, les grands événements ne peuvent plus être gérés seulement par la police. L'*outsourcing* représente un autre enjeu, car la police ne peut pas être aussi bon marché que la sécurité privée dont la formation de base dure cinq jours.

La table-ronde s'est ensuite tournée vers le rôle de l'armée dans la sécurité intérieure. Selon le divisionnaire Yvon Langel, l'engagement sur le sol national est confronté à une complexification de la société et du milieu. Pour ce qui relève de la dimension régaliennne, l'armée observe un strict respect de la subsidiarité. Il faut rappeler les périmètres et collaborer avec un objectif d'efficacité. Il a souligné que l'armée est une réserve operative. Elle intervient en collaboration avec les commandants de police selon le principe de l'inter-opérabilité.

Lors de son intervention, Stefan Blätter, président de la conférence des commandants des polices cantonales

de Suisse, a rappelé que l'Etat doit être en mesure de protéger la population, sa tâche la plus noble. Mais il n'y a pas assez d'agents de police par rapport aux besoins de personnel. Avant les attentats du Bataclan, le terrorisme semblait loin. Maintenant, la perspective a changé. En ce qui concerne la criminalité, alors que l'aspect traditionnel est en diminution, de nombreuses zones d'ombre persistent dans le cyber, où des victimes ne savent même pas qu'elles ont subi un dommage.

Quant à Priska Seiler Graf, conseillère nationale zurichoise, elle est revenue sur la motion qu'elle a déposée au Conseil national. Elle a rappelé l'absence de norme minimale en Suisse pour les sociétés privées de sécurité, des acteurs agissant dans des domaines très délicats. Cette situation est intolérable. Dans certains cantons, il n'y a aucune réglementation, d'où le besoin d'adopter des standards nationaux, notamment pour la formation, mais dans le respect de la subsidiarité.

Selon le Professeur Andreas Wenger, il existe en Suisse une collaboration étroite entre la société et l'Etat. Ce dernier détient le monopole de la force, mais une grande responsabilité est placée dans les mains de la collectivité. Dans ce cadre, les prestataires privés jouent un rôle croissant. La question est complexifiée par les mutations des menaces et des dangers, qui ont changé de l'attaque conventionnelle ou nucléaire à des formes hybrides. Sur le plan économique, le marché sécuritaire s'est transformé par les privatisations, la dérégulation, par la mondialisation. Les infrastructures critiques sont souvent en mains privées. Ainsi, l'Etat ne peut plus assumer seul leur protection et doit collaborer avec le secteur privé. Il a enfin abordé les perceptions de l'opinion publique en Suisse. Sur la répartition des tâches, la lutte contre le crime devrait rester du ressort de la police selon la majorité de la population. Concernant la surveillance, 70% des sondés approuvent la délégation aux entreprises privées. Finalement, la confiance de la population reste bien supérieure envers la police que pour les entreprises privées de sécurité.

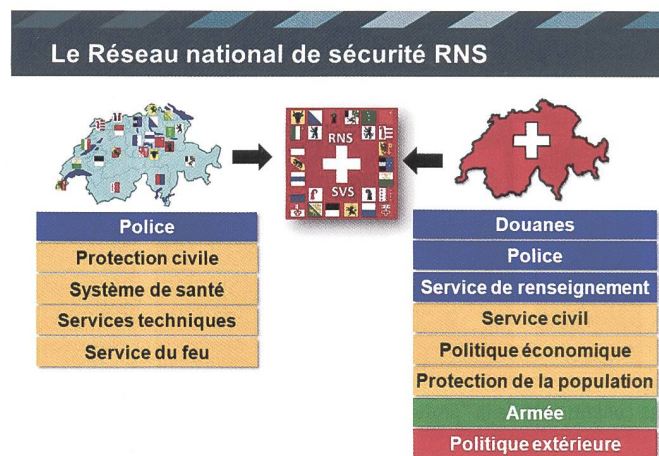
L'après-midi, Armin Berchtold, président de l'Association des entreprises suisses de services de sécurité et CEO du Groupe Securitas Suisse, a remarqué que la presse helvétique présente la police de manière positive et la sécurité privée de manière négative. Or, la collaboration est excellente. Sur le terrain, les acteurs font preuve d'un respect mutuel. Dans la sécurité privée, nombre d'acteurs sont uniquement actifs au niveau local. 85% des entreprises comptent moins de 10 collaborateurs. Beaucoup d'entreprises sont créées chaque année et beaucoup d'autres font faillite. L'association qu'il préside existe depuis 1996 et a signé un partenariat avec Unia. Elle comprend 100 sociétés représentant 90% du secteur, actives dans de multiples domaines pour une énorme contribution. Il a ensuite rappelé les écarts de régulation entre les cantons avant de soutenir la motion de Mme Seiler Graf afin de tendre vers une uniformisation des règles et des pratiques. Il a aussi relevé que les coûts du personnel demeurent très élevés. Or, si les prix baissent, les entreprises économiseront sur la formation. Idéalement,

un équilibrée correspondrait à un ratio de 50/50 prix et qualité, mais le prix actuel reste trop important par rapport à la qualité. Enfin, selon un sondage sur les perceptions de la sécurité de 2015, Securitas arrivait en tête des réponses comme premier acteur de la sécurité venant à l'esprit des sondés avant la police et l'armée. Il faut donc viser une collaboration et non un antagonisme. Il a alors plaidé pour des conditions-cadres, une délimitation des prestations et une réglementation uniforme.

Dans un deuxième exposé, Walter Schlegel, commandant de la police cantonale des Grisons, est revenu sur l'organisation du *World Economic Forum* dans son canton. Lors de cet événement annuel, la police délègue certaines tâches aux sociétés privées de sécurité, à savoir la gestion de la circulation, la surveillance des bâtiments, l'accès sur le site.

Modérée par Philipp Zimmermann, la deuxième table-ronde a traité de la collaboration entre les acteurs de la sécurité privée et publique. Walter Schlegel a évoqué à nouveau la gestion du WEF à Davos, événement semi-privé à caractère extraordinaire, et l'importance de respecter des lignes rouges en termes de compétences. Sylvie Bula, cheffe du service pénitentiaire vaudois, a mentionné le partenariat public-privé dans son domaine, mais en s'interrogeant sur le périmètre, car il s'agit d'une mission régalienne. Les entreprises privées agissent comme renfort à l'activité publique. Pour Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie de la ville de Lausanne, le marché s'est élargi, mais dans l'espace public, la marge de délégation reste étroite. A Lausanne, le Flon est une zone privée, mais les rues sont publiques. La police y opère tout comme les sociétés privées de sécurité, mais les prestations de police sont irremplaçables. Sylvie Bula a ensuite abordé la thématique du convoyage de détenus, domaine dans lequel une sous-traitance est effectuée via les acteurs privés. Néanmoins, le coût ne saurait être une fin en soi, car le pénitentiaire ne vise pas le profit, mais la réinsertion. Pour Urs Alig, *chief operating officer* à Securitas, il faut élever le niveau de qualité des prestations. Le partage des tâches sécuritaires représente à la fois une opportunité pour les sociétés privées et une nécessité pour le public.

La dernière partie de la conférence a porté sur le partenariat entre secteurs privés et publics dans la gestion de crise. Au cours de son exposé, Martin Bühler, chef de l'office des affaires militaires et de la protection civile du canton des Grisons, et Urban Maissen, garde-forestier cantonal suppléant, ont évoqué un éboulement ayant eu lieu le 23 août 2017 à Bando, village situé sur un axe très frontalier. A cette occasion, la police et la commune ont mis en place une stratégie de communication via plusieurs canaux, à savoir une *hotline*, sur Twitter, par un communiqué de presse. Comme le réseau électrique était entièrement coupé, une collaboration fut nécessaire entre le public et le privé. Les intervenants ont ainsi insisté sur deux éléments clés dans ce type de situations: la confiance et le réseautage.



Nathalie Mombelli a modéré la dernière table-ronde. Elle a relevé qu'il est difficile de définir une crise et a proposé une mise en situation aux participants avec le scénario d'une pénurie d'électricité résultant d'une cause naturelle. Denis Froidevaux, chef du service de la sécurité civile et militaire du canton de Vaud, a expliqué qu'il faut tenir compte des différents échelons qui structurent le système politique suisse. Dans le cas proposé, les cantons porteraient le poids essentiel, tandis que la Confédération aurait la tâche de limiter la pénurie en réinjectant une capacité de production électrique. Pour les cantons, il s'agirait de produire l'électricité, de la transporter et de la distribuer. Dans le canton de Vaud, il existe un plan de crise et la gestion de crise consiste à opérationnaliser ce plan. Daniel Schlup, chef de gestion de crises et événements aux Chemins de fer fédéraux suisses, a mentionné que les CFF sont une entreprise publique, mais qu'ils réalisent un travail étroit avec les acteurs privés. A son tour, Werner Meier, délégué de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays, a souligné que son Office travaille avec des acteurs privés pour assurer la fourniture de 250 biens essentiels. Les responsabilités sont fixées par la loi dans une optique de rationalisation et il ne faut pas changer de modèle en situation de crise. Benno Bühlmann, directeur de l'Office fédéral de la protection de la population, a indiqué que le gouvernement, et non les acteurs privés, doit fixer les priorités. La stratégie fédérale doit viser la protection des infrastructures critiques. Le partenariat public-privé doit donc fonctionner, et il convient de continuellement s'exercer.

En guise de conclusion, le conseiller d'Etat tessinois Norman Gobbi a relevé la nécessité d'une collaboration entre le secteur privé et le secteur public tout en rappelant le monopole public de la violence légitime comme horizon indépassable.

S. P.